

Changer l'école, il faut y mettre les moyens !

Après des semaines de concertation et de discussions où le SNUipp-FSU a porté son projet de transformation de l'école, le projet de loi d'orientation et de programmation est enfin sorti !

Nous aurons à apprécier si le projet Peillon peut répondre aux enjeux d'une refondation démocratique de l'École et peut constituer une amorce de rupture avec les politiques éducatives précédentes, sources d'inégalités scolaires importantes. Le 14 décembre, la FSU s'est abstenue au Conseil Supérieur de l'Éducation, montrant ainsi que si certaines orientations, que nous portons par ailleurs, vont dans le bon sens, ce projet de loi comporte des absences ou des continuités qui risquent d'obérer la mise en œuvre des transformations nécessaires. Les débats et décisions qui seront prises dans les semaines et mois à venir seront déterminants et le SNUipp-FSU y prendra toute sa part. Cette grande réforme de l'École engagée par le gouvernement doit répondre aussi aux attentes des personnels dont les conditions de travail et de rémunérations se sont gravement détériorées. Le SNUipp-FSU et la FSU lancent une campagne visant l'ouverture rapide de négociations pour que les personnels sortent d'une logique de dévalorisation et de déclassement salarial.

La réforme des rythmes scolaires, emblématique de la « refondation de l'école », ne répond pas en l'état aux demandes d'amélioration des conditions de travail et d'allègement du temps de service des professeur-e-s des écoles alors même que la priorité au primaire est affichée. Il n'est pas question que les PE soient écarté-es des décisions et payent seul-es le prix d'une réforme par ailleurs indispensable.

En Gironde, le déficit structurel de postes pénalise de plus en plus nos élèves et dégrade chaque jour nos conditions d'exercice. Sans un plan de rattrapage, notre département risque de rater le rendez-vous de la refondation de l'école. Mobilisons-nous avec les parents et les élu-es !

Dans cette période complexe où se dessine un nouveau projet pour l'école, il est important que la parole des personnels soit entendue. Le SNUipp-FSU 33 prend la mesure du malaise voire de la colère qui se cristallisent sur les rythmes et les conditions de travail. Il organisera au plus près des secteurs des réunions d'information syndicale dans tout le département dès la semaine de la rentrée (voir p.9).

Nous vous y espérons nombreux-ses !

Agnès Dumand, Célia Gonzalez Fondriest,
secrétaires départementales du SNUipp-FSU 33

Siège: 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux Tél: 05 56 31 26 63
Fax : 05 56 31 23 19 snu33@snuipp.fr <http://33.snuipp.fr>

Sommaire

- P.1 : Édito
- P.2 : Plan de rattrapage
- P.3 : Pétition
- P.4 : Enquête carte scolaire
- P.5-7 : École
- P.8-9 : Métier
- P.10 : Bulletin d'adhésion
- P.11 : Syndicat
- P.12 : Stage syndical

Déposé le 21 décembre 2012

Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 



Le ministre doit enclencher immédiatement un plan de rattrapage pour la Gironde

Adrien Martinez

Les enfants girondins méritent les mêmes conditions d'enseignement que tous les autres élèves de France !

Une situation départementale dramatique

La Gironde est extrêmement attractive, chaque année les services de l'Inspection savent bien qu'il y aura au moins mille élèves de plus dans le département à la rentrée suivante et ce sera aussi le cas l'année prochaine d'après les prévisions du DASEN. Et pourtant rien n'y fait, le Ministère continue chaque année de sous-doter la Gironde. Depuis 2007 ce nombre de postes donnés au département ne cesse de décroître, alors que parallèlement les effectifs augmentent. La rentrée 2012 n'a dû sa maigre dotation (38 postes) qu'à un sursaut suite au changement de gouvernement et à la dotation d'urgence de 1 000 postes nationalement, sous la pression des organisations, en particulier du SNUipp-FSU.

Pour autant, nous le savons tous, de nombreuses classes sont au bord de l'asphyxie, les quelques RASED rescapés du dernier laminage courent désespérément après leurs missions qui leur échappent faute d'effectifs, la gestion des remplacements a été minimaliste dès la rentrée, la formation continue n'est toujours pas assurée, les moins de trois ans ne connaissent toujours pas le chemin de l'école !

Éléments nationaux

Dans la présentation de la nouvelle loi il est écrit « L'objectif de la refondation est de rebâtir une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun ». Objectif louable certes, mais pour le moment, on exige surtout du côté des écoles et de leurs enseignants.

Le chiffre présenté par le ministre pour son quinquennat ne va pas combler les manques accumulés : 48 000 postes pour le primaire et le secondaire, formateurs compris, alors qu'environ 80 000 ont été perdus depuis 2007 !

Pour le premier degré, il y aura création de 14 000 postes sur cinq ans, dont 7 000 fléchés pour la mise en place du « plus de maîtres que de classes », 3 000 pour la scolarisation des moins de trois ans, et 4 000 pour absorber les évolutions démographiques. Or depuis 2007, 29 683 postes de professeurs des écoles ont été supprimés : on est donc plus dans une compensation partielle des pertes accumulées que dans une réelle amélioration.

Vers un haut niveau de mobilisation

Dans ces conditions, il faudra une mobilisation d'importance pour obliger le ministre à se pencher sur notre département, actuellement 97^{ème} sur 100 en terme d'encadrement et qui cumule les difficultés : partie urbaine à forte densité et partie rurale dispersée, zones prioritaires urbaines et rurales à fortes

difficultés sociales et qui nécessitent des conditions de travail préservées (effectifs bas, scolarisation des moins de trois ans privilégiée, personnels RASED en nombre ...), retard important en moyens de remplacement...

De plus il nous faut exiger :

- le retour des RASED, grands oubliés de la nouvelle loi, partout,
- des effectifs beaucoup plus bas en maternelle (nous ne pouvons plus accepter la différence de traitement entre élémentaire et maternelle pour la carte scolaire),
- un dispositif de remplacement réel où les ZIL et les BD ne sont pas bloqués à l'année dès la rentrée et qui assure la mise en place d'un réel plan de formation continue,
- plus de maîtres que de classes partout,
- l'accès à la maternelle pour tous les petits dont les parents le demandent.

En 2003, notre détermination nous avait fait obtenir, grâce à une mobilisation importante et trois jours de grève, un plan extraordinaire de 121 postes par an sur trois ans ! La situation s'est aggravée depuis dans nos écoles ; nous ne pouvons pas accepter aujourd'hui qu'une politique d'austérité, rejetée par tout le monde, empêche nos élèves, surtout les plus fragiles, d'accéder aux savoirs.

Sans un plan de rattrapage, la Gironde risque de rater le rendez-vous de la refondation de l'école. Mobilisons-nous, avec les parents et les élu-es !



Enquête carte scolaire rentrée 2013- Fiche à retourner- au délégué de secteur SNUipp à l'occasion de la prochaine réunion syndicale au SNUipp : 44, cours Aristide Briand, 33 000 BORDEAUX ou par mail : snu33@snuipp.fr

Nom de l'école Élem - Mat - RPI Personne à contacter.....
 Adresse..... Ville.....
 Circonscription..... Tél. de l'école
 Mail de l'école.....

Risque de fermeture Nécessité d'ouverture RRS/RAR Hors RRS (Cocher les bonnes cases)

Effectifs en 2012-2013 :

Nombre de classes : Maternelle : Élémentaire : (dont postes langues :)

2010	2009	2008	2007	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total général

Autres postes (hors RASED) rattachés à l'école :

CLIN CRI CLIS Poste à servitude autres :

RASED :

Personnel intervenant dans l'école : E G psychologue scolaire

Combien d'élèves sont pris en charge y compris par le psy ?

Nombre de demandes d'aides spécialisées (chiffrage des besoins même si les personnels rased n'interviennent pas)

2010	2009	2008	2007	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total général

Prévisions pour 2013-2014

2011	2010	2009	2008	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total général

Organisation pédagogique en 2013-2014

Reproduire et compléter le tableau ci-dessous en fonction du nombre de classes de l'école.

Si statu quo	détail des niveaux ex: CP-CE1										
Si ouverture ou fermeture (entourer)	détail des effectifs ex: 15 + 12										
Si ouverture ou fermeture (entourer)	détail des niveaux										
Si ouverture ou fermeture (entourer)	détail des effectifs										

Remarques : pensez à noter tout ce qui nous permettra d'argumenter pour l'ouverture ou la non-fermeture d'une classe. Par exemple : lotissement en construction, problème de répartition pédagogique....



Loi d'orientation

Adrien Martinez

Après plusieurs mois de discussions dans le cadre du grand débat sur l'école, M. Peillon a rendu public par voie de presse son projet de loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République. Après des années de démantèlement du service public d'Éducation qui ont conduit notamment à une augmentation des inégalités scolaires, la nécessité de changement était impérieuse. Et la loi pose bien des grands principes très louables. Mais à y regarder de plus près, s'il y a des avancées importantes, il reste des points critiques et les décrets à venir seront déterminants !

Des points positifs

Il faut tout d'abord pointer le nouveau discours sur la maternelle. Après des années de volonté de primarisation, le discours est là, bien en rupture. Création d'un cycle unique, annonces de scolarisation des 2 ans dans les zones difficiles, et importance mise sur l'éveil de la personnalité de l'enfant et de la progressivité des apprentissages...

Il y a aussi l'annonce de la mise en place du dispositif du « plus de maîtres que de classes », revendication historique du SNUipp-FSU.

On pourra trouver aussi le retour d'un conseil national des programmes pour en superviser l'écriture des contenus d'enseignement, ou le retour à une formation initiale rémunérée, même

si certains éléments restent en-deçà de nos revendications.

Des points critiques

Commençons par les RASED : ils ne sont cités qu'une fois pour évoquer l'évolution de leurs missions, une évolution qui risque de voir l'aide spécialisée directe auprès des élèves remise en cause. Pas de plan de relance donc. Pour le SNUipp-FSU, les RASED sont un levier important du traitement de la difficulté scolaire. Ils doivent être réactivés à hauteur des besoins par un plan de relance alors que la logique d'individualisation du traitement de la difficulté scolaire est maintenue.

La formation continue reste en dehors du temps de service des enseignants. Pour le SNUipp-FSU, sa réhabilitation sur le temps devant élèves est attendue.

La référence au socle commun est maintenue et renforcée, même si la dimension de culture a été intégrée. Le principe du Livret Personnel de Compétences est maintenu. Même si l'ensemble reste à redéfinir, on conserve donc l'existence de deux textes pour cadrer les apprentissages en classe avec le risque de rupture entre : ceux à qui on assigne « le socle commun » comme ambition, et ceux qui ont pour objectif l'acquisition de l'ensemble du programme.

Ce qui est renvoyé à plus tard

Le texte renvoie à plusieurs reprises à un cadrage par des décrets qui seront publiés ultérieurement. Ainsi, un certain nombre de questions restent en suspend : quelle révision des programmes ? Quelle organisation des cycles pour le primaire ? Comment se fera la mise en place du conseil école-collège ? L'Éducation Prioritaire va vivre des transformations importantes avec une réorganisation du zonage, qui doit mobiliser toute notre vigilance. Et surtout, il y a la révision des rythmes : si elle est ici actée avec le retour à 4 jours et demi de classe sur le mercredi matin, son cadrage concret n'est pas précisé. Le SNUipp-FSU portera ses revendications pour un allègement du temps de service des enseignants (voir plus loin).

Cette loi est déclinée dans un contexte budgétaire contraint qui participe grandement du fait que le changement risque ne pas être à la hauteur des enjeux. Pour acter une véritable école de la réussite de tous, il faudra aller plus loin. Le SNUipp-FSU continuera à associer les enseignants aux débats sur l'avenir de l'école, à défendre ses revendications, et à mettre en discussion auprès de la profession les actions nécessaires pour une véritable transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous.

Juillet-septembre 2012 : concertations sur l'école

Octobre 2012 : consultation des syndicats

6 décembre 2012 : le projet de loi d'orientation est rendu public

Ce projet est actuellement au Conseil économique et social.

14 décembre 2012 : le projet de loi est présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation

Fin janvier 2013 : le projet de loi est présenté au Conseil des Ministres

Il sera ensuite examiné par l'Assemblée Nationale et le Sénat pour le débat parlementaire avec le jeu des amendements.

A cette occasion, le SNUipp-FSU a sollicité des entrevues avec les responsables des groupes parlementaires.

Calendrier



Rythmes scolaires : bilan d'étape insatisfaisant

**Agnès Dumand,
Nicolas Durrieu**

La question des rythmes scolaires est emblématique à plus d'un titre de la complexité de refonder l'école. Complexe car les rythmes scolaires doivent concourir à une réelle amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Les deux vont de pair pour la réussite des élèves. Toute réforme - et elle est nécessaire tant les rythmes actuels font l'unanimité contre eux - doit donc répondre à ces deux exigences et à elles seules. C'est ce que porte le SNUipp-FSU.

Le gouvernement a fait de la question des rythmes une des mesures phares de la refondation de l'école pour au final proposer des mesures très insatisfaisantes qui ne répondent pas aux attentes, et sans consultation des personnels :

- le temps de l'élève n'est pas réellement pensé dans sa globalité ;
- les contenus et les pratiques d'enseignement n'ont pas été interrogés ;
- le temps de travail en équipe et celui des relations avec les parents ne sont pas pris en compte ;
- des disparités vont s'installer entre les communes ;
- les cadrages ne sont pas clairs ;
- les enseignants portent quasiment seuls le poids de cette réforme, sans contrepartie.

Les discussions sur la redéfinition des obligations de service des enseignants doivent se poursuivre en janvier. Le SNUipp-FSU y portera une organisation du temps de service de 23 h + 3 h, accompagnée d'une redéfinition complète des 108 heures qui prenne entièrement en compte une partie de la face cachée de notre travail. Il consultera ensuite les enseignants sur le projet du ministère.

Le SNUipp-FSU a été reçu le 5 décembre au ministère au sujet de deux mesures centrales de la priorité au primaire : la « **scolarisation des moins de trois ans** » et le « **plus de maîtres que de classes** ».

Le ministère a présenté un projet de deux circulaires nationales définissant les orientations pédagogiques, administratives et territoriales de ces deux mesures pour la rentrée 2013.

Scolarisation des moins de trois ans

Depuis 2000, de 33 % d'enfants scolarisés à deux ans, on est passé à environ 13% ... moins de 8% en Gironde !

Les annonces de Vincent Peillon à ce sujet sont encourageantes mais au-delà des postes, il faudra aussi de la formation, du personnel ATSEM à plein temps pour ces classes pour accueillir les TPS dans de bonnes conditions.

Ce dispositif présenté par le ministère comme un projet particulier, s'inscrit dans le projet d'école. Pour aider à sa mise en œuvre, un cahier des charges national précisant les conditions adaptées aux besoins particuliers de ces jeunes enfants devrait être finalisé.

Pour le SNUipp-FSU, cette disposition doit se traduire par un engagement fort et concret du ministère en terme d'effectifs réduits (pas plus de 15), de temps institutionnellement reconnu pour mettre en œuvre le projet de scolarisation et de formation spécifique aux besoins particuliers que requiert cette tranche d'âge. S'il s'agit seulement de faire du chiffre, on ne rendra service ni aux élèves, ni aux enseignants.

« Plus de maîtres que de classes »

Le « plus de maîtres que de classes », proposition portée par le SNUipp-FSU depuis longtemps, doit constituer un dispositif de grande ampleur.

Le « plus de maîtres que de classes » doit permettre de diversifier les situations d'apprentissage des élèves et les modalités de travail des enseignants. Il doit permettre principalement des interventions dans le cadre de la classe.

Ce dispositif ne doit en aucun cas se substituer aux RASED. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, la phrase suivante a été introduite dans la circulaire : " Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté."

En ce qui concerne l'affectation des postes, il s'agirait d'un engagement pluri annuel qui ne précise pas si la pérennité vise les personnels ou les postes.

Le SNUipp-FSU intervient auprès du ministère pour que soit levée toute ambiguïté sur la possibilité d'en faire des postes à profil.

L'affectation se fera après validation par le DASEN du projet présenté par l'équipe pédagogique inscrit dans le projet d'école et présenté en Conseil d'école.



« **Sans nous, cela ne peut pas le faire ! On interpelle le maire** »

Le SNUipp-FSU continue à porter la nécessité de consultation de la communauté éducative en amont de toute décision concernant les rythmes. Aucun cadrage officiel n'étant finalisé à ce jour, rien ne peut être décidé maintenant. Il appelle les collègues à interpeller le maire, dès qu'ils ont vent d'une éventuelle intention de celui-ci, de modifier les rythmes scolaires à la rentrée 2013, en exigeant une consultation des conseils d'école. Vous trouverez ci-dessous, un modèle de courrier. N'hésitez-pas à vous en emparer !



Ecole de

Madame, Monsieur le Maire,

Aujourd'hui, l'école primaire à laquelle nous savons que vous êtes très attaché-e connaît de belles réussites. Malheureusement, elle connaît aussi de réelles difficultés marquées par une corrélation insoutenable entre échec scolaire et origine sociale et ce malgré l'engagement professionnel des enseignants.

Pour nous, la priorité au primaire affichée par le président de la République doit devenir une réalité concrète dans les écoles. Si les rythmes scolaires sont un sujet important, chacun admet aussi qu'ils ne constituent pas le seul levier pour améliorer la réussite des élèves. Celle-ci exige notamment une baisse du nombre d'élèves par classe, une refonte de la formation professionnelle des enseignants, une maternelle revitalisée, des approches pédagogiques diversifiées avec notamment plus de maîtres que de classes mais aussi des RASED réhabilités...

Lors de son intervention au congrès des Maires de France, le président de la République a annoncé que la réforme des rythmes scolaires s'étalerait sur deux rentrées. Aujourd'hui, il apparaît que les conseils municipaux auraient jusqu'au 1er février prochain pour déclarer leur intention de passer à 4,5 jours ou de rester à 4 jours à la rentrée 2013. Si l'organisation de la semaine scolaire relève de l'Éducation nationale et du Directeur Académique des services de l'Éducation nationale du département, les conseils d'école réunissant parents, enseignants et élus ne peuvent être tenus à l'écart de l'organisation scolaire que vous souhaitez proposer.

Pour nous, il s'agit bien de construire une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves. Nous sommes également très attachés à ce que soit garantie l'égalité territoriale notamment dans l'offre des activités culturelles, artistiques ou sportives annoncées. Un partenariat confiant et serein est donc indispensable. Dans ce cadre, notre conseil d'école doit participer activement aux choix de l'organisation du temps scolaire de la semaine et à l'élaboration éventuelle d'un projet éducatif territorial. Toute décision unilatérale n'est pas concevable.

Monsieur, Madame le Maire, nous souhaitons donc être informés et consultés au sujet de vos intentions concernant l'organisation de la semaine scolaire. La coopération de tous les acteurs partie prenante de ce dossier est indispensable et ce dans l'intérêt de l'élève.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire l'expression de nos respectueuses salutations.



Compte-rendu de la CAPD du 6 décembre 2012

Cécile Hémous

Promotions des instituteurs et professeurs des écoles

Vous trouverez ci-dessous le tableau indiquant les barèmes des derniers promus.

Professeur des écoles		
Accès au	Grand choix	Choix
5 ^{ème} échelon	17	
6 ^{ème} échelon	20.25	19,5
7 ^{ème} échelon	24.25	23.733
8 ^{ème} échelon	28,25	28
9 ^{ème} échelon	39,85	33,5
10 ^{ème} échelon	48	40,89
11 ^{ème} échelon	54,72	51,06

Instituteurs		
Accès au	Choix	Mi choix
9 ^{ème} échelon	32.606	
11 ^{ème} échelon	40.725	40.083

Le DIF : droit individuel à la formation

L'administration a rappelé que le DIF ne se traduit pas par un financement de la formation mais par l'obtention d'une allocation de formation.

Le DIF est un droit pour tous les enseignants. Le SNUipp-FSU dénonce l'enveloppe budgétaire insuffisante et réitère sa demande d'information de tous les enseignants sur ce droit. Les critères d'attribution devront être clarifiés.

Rentrée scolaire 2013: répercussion pour les personnels des mesures de carte scolaire

Lors d'une fermeture de poste, le SNUipp-FSU demande que la bonification pour handicap soit incluse dans le barème pour départager des collègues arrivés en même temps dans l'école.

Le SNUipp-FSU demande que les directeurs, dont le temps de décharge diminue suite à une suppression de poste d'adjoint dans leur école, bénéficient d'une majoration de 5 points s'ils souhaitent participer au mouvement.

Plan de formation : stages avec appel à candidature

Cette année une priorité est donnée à la maternelle avec 2 stages. Les enseignants partant en stage seront remplacés par des professeurs des écoles stagiaires.

Le remplacement

Une circulaire change les modalités d'attribution de l'ISSR. Le SNUipp-FSU demande que lorsqu'un remplacement de congé maternité se transforme en congé parental, le collègue puisse, lors de l'édition du nouveau PV d'installation, refuser de rester sur ce remplacement non assorti de l'ISSR. Le DASEN étudiera la circulaire en question.

Réception des bulletins de salaire

Les collègues peuvent demander à leur gestionnaire une copie-écran de leur bulletin de salaire en cas de besoin, pour des démarches administratives par exemple.

Commission d'entretien

Poste académique mi-temps chargé de mission liaison école/collège : 24 candidats ont sollicité un passage devant la commission d'entretien, 9 ont reçu un avis favorable. Le poste a été publié en octobre 2012 à la demande du Rectorat avec un échange de moyens entre le secondaire et le primaire. L'enseignant nommé est en poste depuis le 3 décembre 2012.

Bilan du mouvement départemental 2012

Le SNUipp-FSU est favorable aux vœux géographiques, mais réaffirme la nécessité que ceux-ci ne soient pas imposés aux collègues mais restent une démarche volontaire.

Projet de circulaire du mouvement départemental

Les postes « maternelle en élémentaire » ne sont plus clairement identifiés. Le SNUipp-FSU demande de renforcer l'information aux collègues en attirant notamment leur attention sur le fait qu'il faut regarder l'école de rattachement.

Le SNUipp-FSU souhaite que les directeurs et les ZIL puissent bénéficier du temps partiel comme c'est le cas dans d'autres départements.

Les conditions de retour sur son poste suite à un congé maternité ou parental doivent être explicitées dans la circulaire du mouvement.

Les maîtres E occupant un poste avec une autre option, auront une priorité lors du mouvement pour rester sur ce poste jusqu'à ce qu'ils obtiennent la qualification correspondante.



Permutations

Qu'est-ce qui change cette année ?

Les éléments du barème ont été modifiés.

Ainsi pour le rapprochement de conjoints, une quatrième tranche est ajoutée : 450 points pour 4 ans et plus de séparation. Les périodes de congé parental ou de disponibilité pour suivre son conjoint ouvrent droit à une bonification. 50 points sont alloués par enfant à charge ou à naître.

La bonification au titre du handicap passe de 500 à 800 points, celle au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant passe de 20 à 40 points.

Quelle aide m'apporte le SNUipp-FSU ?

Les élu-e-s du SNUipp33 sont là pour vous aider à chaque étape des permutations : pour constituer votre dossier, vérifier votre barème, suivre votre dossier lors des CAPD (Commissions Administratives Paritaires Départementales), vous accueillir dans votre nouveau département ou vous aider si vous n'avez pas eu satisfaction à l'issue du mouvement informatisé.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à nous communiquer les éléments de votre dossier.

Que faire si ma situation change après la fermeture de l'application SIAM ?

Si la situation de votre conjoint change, vous pouvez participer aux permutations informatisées, ou annuler votre demande, en téléchargeant le formulaire correspondant sur le site <http://www.education.gouv.fr> et en le renvoyant au DASEN (ancien Inspecteur d'Académie) avant le 1^{er} février.

Qu'est-ce que le mouvement complémentaire ?

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction lors des permutations informatisées ou si votre situation a changé après la phase informatisée, vous pouvez demander à participer au mouvement manuel. Il permet aussi de résoudre les situations particulières. Pour cela il faut adresser une demande d'EXEAT (sortie du département) au DASEN de son département et une demande d'INEAT (entrée dans le département) au DASEN du département demandé. Les INEAT et EXEAT sont traités dans les CAPD où siègent vos élu-e-s du SNUipp-FSU : nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans la constitution de votre dossier et assurer le suivi de votre demande.



Secteurs

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochaines réunions de secteur du SNUipp-FSU.

- **Secteur Bordeaux-Bègles** : vendredi 11 janvier à 11H45 à l'école Noviciat
- **Secteur Bordeaux Nord** : mardi 8 janvier à 11H45 à l'école maternelle Joséphine
- **Secteur Rive Droite** (Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont) : vendredi 11 janvier à partir de 17H30 à l'école Camille Maumey à Cenon
 - **Secteur Lesparre** : vendredi 11 janvier à 17H15 à l'école de Cussac-Fort-Médoc
- **Secteur Saint-André-de-Cubzac / Blaye** : mardi 8 janvier à 17h30 à l'école Pierre Dufour à St André de Cubzac
 - **Secteur Libourne 1** : mardi 8 janvier à 17H30 à l'école Saint-Seurin-sur-l'Isle
 - **Secteur La Réole** : vendredi 11 janvier à 17H30 à l'école de Paillet
- **Secteur Mérignac-Eysines** : lundi 7 janvier à 17h30 à l'école maternelle Port de Madame à Mérignac



SNUipp FSU 33
Syndicat National Unitaire
 des **Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC**
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
 33000 Bordeaux

SNUipp-FSU

Bulletin d'adhésion 2012/2013

**Adhérons!
 Agissons
 ensemble!**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.
66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2013. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Nouveau syndiqué : SNUipp FSU 33 : oui non

Nom: _____ Prénom: _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Adresse électronique: _____

Adresse professionnelle : _____

Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquable en m'adressant au SNUipp.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé)

Date: _____ Signature: _____

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

- Octobre Décembre Février Avril Juin
 Novembre Janvier Mars Mai Juillet

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		126 €	191 €
4		133 €	204 €
5		140 €	221 €
6	125 €	148 €	235 €
7	128 €	158 €	247 €
8	134 €	169 €	
9	141 €	180 €	
10	149 €	194 €	
11	164 €	209 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps Temps partiel autre Dispo, congé parental	3/5 de la cotis % quotité travaillée Cotisation 75 €
Stagiaires	80 €
Étudiants	5 €

PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	143€	151€	160€	169€	191€	205€
C.E	191€	207€	217€	231€	244€	

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	76 €	1800	113 €
1300	82 €	1900	119 €
1400	88 €	2000	125 €
1500	94 €	2100	131 €
1600	100 €	2200	137 €
1700	107 €	2300	143 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT- COTISATIONS SNUipp FSU Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prenom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: _____

Signature: _____

Joindre obligatoirement un RIB



5 bonnes raisons de se syndiquer

1) **Pour renforcer le paritarisme** : le syndicat est un outil collectif de défense des personnels. Notre présence en CAPD garantit l'équité et le respect des règles lors des mutations, promotions, mouvement... Il faut continuer à protéger nos droits et en conquérir de nouveaux !

2) **Pour rompre l'isolement** : être syndiqué-e, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, s'organiser collectivement pour porter les revendications. Le syndicat organise tout au long de l'année des réunions, stages... sur des sujets d'actualité.

3) **Pour contribuer à la transformation de l'école** : se syndiquer, c'est défendre l'école de la réussite de tous les élèves et défendre les services publics. Pour

connaître votre opinion, le SNUipp-FSU vous consulte régulièrement.

4) **Pour être informé** : se syndiquer permet de recevoir la presse nationale du SNUipp-FSU et de la FSU, sa fédération (*Fenêtres sur cours, Pour*) ainsi que la presse départementale (*Unitaire 33, Agora*). Cette presse est élaborée par les militants et son contenu est lié à l'actualité du métier, s'engage sur des questions éducatives et politiques.

5) **Pour avoir les moyens de nos ambitions** : se syndiquer, c'est verser une cotisation* équitable (proportionnelle au salaire) afin de permettre le financement du syndicat. En effet, le SNUipp-FSU est indépendant et ne reçoit pas de subvention. Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen

de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU.

Sans syndiqué-e-s, il n'y a pas de syndicat !

Si le SNUipp-FSU, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat du 1^{er} degré, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids face à l'administration et au gouvernement.

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces, rejoignez le SNUipp-FSU !

*Rappel : si vous payez des impôts, la cotisation syndicale est déductible à 66% (ex : une adhésion à 140 € ne « coûte » réellement que 47€).

Samantha Fitte

Modalités d'inscription à un stage syndical

1- Envoyer un courrier de demande de congé pour stage

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN sous couvert de l'IEEN UN MOIS AVANT LE DEBUT DU STAGE)

NOM, Prénom:

Date:

Grade et fonction:
Nationale

À monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education

Ecole:
de

sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEEN

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le

Ce stage se déroulera à Bordeaux, il est organisé par la FSU Gironde sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la

2- Envoyer le bon d'inscription au stage à : SNUipp-FSU de Gironde, 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

Inscription au stage :

Nom :

Prénom:

Adresse électronique :

Adresse :

École :



« Prendre en compte la diversité, une chance pour l'école ! »

Une étude détaillée de l'OCDE sur l'intégration des immigrés vient mettre en lumière des écarts importants. La France serait une mauvaise élève envers cette catégorie de population qui y connaît des difficultés plus fortes. Le taux de chômage de la population immigrée est de 14,5 % contre 11,9 % en moyenne dans l'OCDE. Il atteint 15,6 % chez les jeunes contre 13,8 % dans l'OCDE. Des écarts qui tiendraient essentiellement au niveau d'éducation des jeunes issus de l'immigration dont on sait que les résultats sont nettement plus faibles que ceux des autochtones. L'étude reprend d'ailleurs les résultats de PISA 2009 pour étayer son analyse : le taux d'élèves immigrés de la 1ère génération sous le niveau 2 de compétences s'élèverait à 42 % en France contre 36 % en moyenne dans l'OCDE.

On ne peut plus en rester au constat du retard de la France dans ce domaine. Notre stage syndical se propose de réfléchir avec les collègues de Gironde à notre façon d'appréhender cette réalité et de valider des démarches fondées sur autre chose que la bienveillance, la bonne volonté ou l'ingéniosité des enseignants, même s'il serait intéressant de mutualiser les expériences fructueuses.

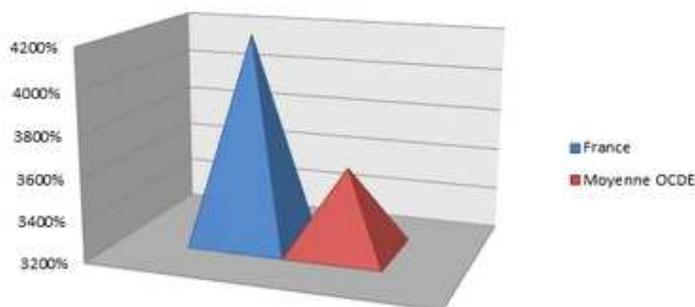
Cette journée s'organisera autour d'une conférence et d'ateliers.

Nous y traiterons

- des réalités et stéréotypes sur la scolarité des enfants de migrants (contexte social, carte scolaire, résultats scolaires, relations aux parents, etc)
- du bilinguisme, à considérer comme une chance plutôt qu'un handicap
- des valeurs de l'école républicaine à raviver avec une autre formation et davantage de ressources pédagogiques (éducation à la citoyenneté, etc)
- des compétences interculturelles à développer chez les enseignants et les élèves afin de leur permettre de connaître et de mieux comprendre d'autres cultures

Avec 11 % de sa population née à l'étranger, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE qui accueillent 110 millions d'immigrés, soit 9 % de leur population totale. Pourtant, la France se place en bas de tableau dès qu'il s'agit de santé, de travail, de pauvreté ou d'éducation envers cette catégorie de population. C'est en tout cas ce que révèle une étude de l'OCDE consacrée à l'intégration des immigrés intitulée « Trouver ses marques » et publiée lundi 3 décembre.

Taux d'élèves (1ère génération d'immigrés) sous le niveau 2 de compétences (Pisa 2009)



Des écarts filles-garçons très marqués

Avec 43,1 % d'entre elles qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, les filles d'immigrés talonnent les filles de natifs français (47,9 %) et se situent nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (35 %). Des chiffres à tempérer au regard des résultats des garçons d'immigrés qui n'obtiennent qu'à 26 % un diplôme universitaire contre 37,8 % des descendants de natifs. Un chiffre similaire à la moyenne de l'OCDE.

Jeudi 21

février

(9h00-16h30)

Bordeaux

Athénée Municipal

(inscription avant le 21 janvier)